



Communiqué de presse

Vitry, le 10 mars 2020

Coronavirus : mesures de la ville le jour du vote

A quelques jours des élections municipales, les 15 et 22 mars, la ville de Vitry, avec les agents du service public local, des secteurs santé en particulier, en lien constant avec les autorités sanitaires et préfectorales, mettent tout en œuvre pour assurer le bon déroulement du scrutin.

Pour répondre aux inquiétudes légitimes et assurer le bon déroulement des élections municipales, la Ville de Vitry a pris des dispositions exceptionnelles pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité dans les 50 bureaux de vote :

- affichage dans chaque bureau de vote des gestes barrières contre la propagation du virus recommandés par les professionnels de santé ;
- désinfection et nettoyage renforcé des bureaux de vote avant et après le scrutin ;
- lingettes à disposition des agents pour désinfection au cours de la journée des surfaces le nécessitant ;
- mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les électeurs dans chaque bureau de vote ;
- autorisation pour les électeurs d'émarger les listes électorales avec leur propre stylo ;
- contrôle des cartes d'identités et d'électeurs sans manipulation ;
- organisation du dépouillement dans des conditions d'hygiène et de sécurité renforcées ;

D'autres mesures pourront être mises en œuvre selon les recommandations évolutives des autorités nationales sanitaires.

Le vote par procuration est possible en se rendant dans un commissariat ou au tribunal d'instance. Pour les personnes vulnérables, notamment hébergées en Ehpad, le ministère de l'Intérieur prévoit la possibilité qu'un agent désigné puisse recueillir les demandes de procuration.

Toutes les consignes sont rappelées autant que nécessaire par la Ville de Vitry, dans tous les lieux publics, par voie d'affichage, sur vitry94.fr et les réseaux sociaux de la ville.

Contacts presse :

Mairie de Vitry-sur-Seine

Mélanie GÈTE

melanie.gete@mairie-vitry94.fr / 01 46 82 84 56 - Vitry94.fr